

LE SENS DES RÉFORMES

Contribution de **croissanceplus**¹ à la réflexion sur la modernisation de la France
GRANDIR ENSEMBLE

Introduction

CroissancePlus a rappelé en publiant ses propositions, « l'Urgence de la réforme », en février 2017, que sa mission est de réfléchir aux voies et moyens d'encourager l'entrepreneuriat et de créer les conditions favorables au développement des entreprises.

Ces propositions partaient du constat que les entreprises doivent réussir, créant ainsi un cercle vertueux de croissance et d'emploi. Les entreprises qui se développent peuvent tenir leur rôle social et partager les fruits de la croissance. Or les conditions de cette réussite sont régulièrement écornées par la multitude de contraintes qui pèsent sur elles.

L'arrivée au pouvoir d'une nouvelle génération, plus ouverte aux expériences diverses du monde du travail crée les conditions d'une meilleure entente entre la société politique et les entreprises, au nom de l'intérêt commun. Les premières réformes menées sont encourageantes, et nous voulons aujourd'hui donner un nouveau signal fort de ce qu'attendent les entrepreneurs.

Nous savons que nos propositions ne seront acceptées qu'à condition d'être efficaces, et également justes. C'est la raison pour laquelle CroissancePlus milite inlassablement pour de nouveaux équilibres : privilégier le risque à la rente ; dessiner un environnement favorable aux entreprises ; trouver une juste approche pour partager les fruits de la croissance.

Nous aspirons à des règles claires, à une Europe qui protège, à un partage équitable des richesses. Nous voulons réaliser la réconciliation entre entreprises et Français, entre patrons et salariés, pour réformer notre pays et lui insuffler l'élan dont il a besoin pour réussir dans la mondialisation.

Ce document présente la vision que nous portons et les réformes équilibrées que nous appelons de nos vœux. Pour que l'esprit de réforme se traduise en réformes.

Jean-Baptiste Danet
Président de CroissancePlus
Janvier 2018

◀ Sommaire

Introduction.....	3
1. Les réformes déjà menées : notre regard sur les premiers changements.....	5-7
2. Le rôle de l'entreprise, un point d'équilibre.....	8-10
3. Cinq enjeux majeurs à traiter.....	11-21
Conclusion.....	22

1. Les réformes déjà menées : notre regard sur les premiers changements

En quelques mois, la volonté réformatrice s'est traduite notamment par deux réformes économiques et sociales d'une certaine ampleur : les ordonnances travail et les mesures fiscales du Projet de Loi de Finances (PLF).

Si des changements opportuns et sans précédent ont été réalisés, CroissancePlus considère que le pays est malheureusement resté au milieu du gué sur un certain nombre de points.

En ne poussant pas jusqu'au bout la logique de transformation, au nom d'équilibres certes compréhensibles, il est probable que l'efficacité espérée ne soit pas rapidement au rendez-vous. Ce constat est à entendre au regard de nos préoccupations centrales : favoriser la croissance, l'investissement et donc l'emploi.

Les ordonnances travail

Les ordonnances travail apportent des changements positifs, dans la continuité de certains progrès réalisés par la loi El Khomry. Notre position est simple et claire : nous encourageons tout ce qui développe l'emploi et tout ce qui favorise la lisibilité et le dialogue.

Nous regrettons cependant que deux axes de réforme n'aient pas été abordés. Le premier est celui des seuils.

La concentration des changements à partir de 50 collaborateurs est un élément de rigidité et de contrainte majeure qui, sans favoriser le dialogue dans l'entreprise, constitue un obstacle important, voire dissuasif. Du point de vue de la participation, ce seuil constitue même un empêchement pour les entreprises de taille plus modeste.

Le second est celui des mandats syndicaux. Il est paradoxal que cette volonté de changement ne se soit pas poursuivie avec les mandats syndicaux.

CroissancePlus réclame une limitation à deux mandats, et un temps de travail minimal dans l'entreprise de 50%. Nous regrettons que le spectre de la modernisation se soit arrêté au politique et laisse perdurer des pratiques syndicales qui ne sont plus en phase avec les nécessités de l'économie, ni surtout avec les attentes des salariés.

La loi de finances et les réformes fiscales

CroissancePlus plaide pour toutes les mesures qui permettent aux entreprises françaises d'être compétitives et qui favorisent l'investissement. Le PLF a permis des avancées notables, mais les débats sur la suppression de l'ISF ont malheureusement occulté et prévenu d'autres mesures qui auraient apporté une cohérence souhaitable.

Cristallisés autour de l'ISF, les débats n'ont ainsi jamais pu être abordés autrement que dans une dimension symbolique, voire caricaturale. Si nous saluons le courage qu'a eu le Gouvernement en décidant de cette réforme, qui rompt enfin avec une dommageable exception mondiale, nous regrettons que cela ait entraîné des compensations formelles qui privent certains changements de leur cohérence globale.

Au rang des progrès, nous nous félicitons de la transformation du CICE en baisse directe de charges, tout comme de la simplification que représente le taux unique concernant la fiscalité des dividendes et des plus-values.

Il aurait cependant été souhaitable de pousser la logique visant à favoriser le financement des entreprises en adoptant un dispositif qui exonère les montants réinvestis, a minima pour la CEHR (3% au-delà de 250 000 euros de plus-values, 6% au-delà de 500 000). Dans le même ordre d'idée, pourquoi avoir reculé en limitant l'exonération des plus-values, à hauteur de 500 000 euros, aux seules cessions liées à un départ en retraite ?

La fluidité dans la transmission des entreprises est l'un des éléments moteurs de leur capacité de développement, et il est dommage que l'incitation à cette mobilité ne concerne que la cessation d'activité et donc d'investissement, au lieu de porter sur les étapes de croissance de l'entreprise !

Nous souhaitons une orientation de l'épargne des Français vers les investissements des entreprises. Nous ne comprenons donc pas que l'ensemble des niches fiscales (livret A, assurance vie, etc.) maintenues ne financent globalement que de la dette publique, et que la même logique d'exemption ou d'exonération jusqu'à 150 000 euros ne soit pas également appliquée à l'épargne des particuliers qui pourrait être investie dans les entreprises.

Nous réaffirmons également notre hostilité aux taxes qui ne portent pas sur les résultats, mais frappent les entreprises avant même de savoir si elles dégagent des bénéfices ou non.

C'est le cas des CFE et CVAE, qui constituent des absurdités économiques. Nous espérons un nouveau dispositif, tenant compte de la situation des entreprises.

Les premières mesures adoptées vont dans un sens favorable à l'entrepreneuriat et témoignent d'une énergie que nous saluons. Nous espérons toutefois que les prochaines lois permettront de modifier structurellement les choses dans un sens qui soit à la fois favorable au développement des entreprises et aux équilibres sociaux.

2. Le rôle de l'entreprise, un point d'équilibre

Dans la charte adoptée à sa création, CroissancePlus affirmait des principes concernant la liberté d'entreprendre, mais également les obligations de l'entrepreneur. Nous avons notamment fait du partage des fruits de la croissance l'un des axes majeurs de notre réflexion.

Il est nécessaire de rappeler notre philosophie, alors que les détracteurs des réformes, menées ou appelées de nos vœux, exploitent des arguments trop souvent fallacieux au nom d'une hypothétique défense des droits des salariés : si nous voulons développer nos entreprises, c'est pour que nos salariés puissent également en tirer les bénéfices. A commencer par l'emploi.

Nous revendiquons donc une approche équilibrée, faite de règles claires et lisibles, qui favorise la réconciliation entre entrepreneurs et salariés et permette de sortir des débats stériles. Sans angélisme ni cynisme, mais avec lucidité et volonté.

Notre objectif : un environnement favorable à la croissance des entreprises

Pour comprendre notre démarche, il est utile de revenir aux fondamentaux, et de partager notre philosophie.

A quoi sert la croissance des entreprises ?

Fondamentalement, elle sert à créer de la valeur ajoutée, qui peut être partagée entre tous ceux ayant contribué à cette croissance, et par conséquent à créer de l'emploi. Dans cette logique, la réussite ne peut être que le résultat d'une énergie, d'une prise de risque, d'une vision.

Nous plaidons inlassablement pour que le risque soit systématiquement privilégié contre la rente : le premier crée de la valeur et de la mobilité sociale, quand la deuxième cristallise les situations et protège les acquis.

Lorsque nous parlons de créer un environnement favorable aux entreprises, nous n'avons pas en tête l'absence de règles, mais l'existence de règles simples, de règles efficaces.

En tant qu'entrepreneurs, nous avons pris le parti, fondamental, d'accepter le risque. Mais il est important que notre environnement réduise l'aléa inutile et limite l'incertitude.

La complexité de la règle, ajoutée à son instabilité, créent les plus grandes difficultés car elles rendent plus difficiles la prise de décision.

C'est à la lumière de ces exigences de clarté et de simplicité que nous attendons la perspective de changement du droit à l'erreur et que nous nous félicitons du plafonnement des indemnités prudhommales.

Les conditions d'acceptabilité : le rôle social de l'entreprise

Second point fondamental d'équilibre de notre approche, nous sommes convaincus que l'entreprise n'est pas seulement un corps économique. Dans le monde actuel en mouvement, qui voit évoluer les aspirations individuelles et collectives, l'entreprise est plus que jamais un corps social et sociétal.

Les jeunes considèrent le rôle sociétal de l'entreprise comme une évidence, pour répondre aux fragilités sociales et écologiques, et donner du sens au travail. Nous sommes en phase avec ces aspirations. Outre la création de valeur économique, la contribution de l'entreprise investie dans la vie de la cité est de créer de l'emploi et d'assurer le développement de ses collaborateurs, notamment à travers la formation.

Elle est attentive à la qualité de vie au travail. Elle s'efforce également de créer de la valeur collective, par ses actions environnementales, sociales ou sociétales. Toutefois, il nous paraît plus dangereux qu'utile de vouloir élargir uniformément l'objet social des entreprises. Pourquoi le formaliser dans une loi, et donner au juge un pouvoir d'appréciation de ce qu'est l'objet social d'une entreprise ? Ce n'est pas son rôle.

CroissancePlus rappelle ces principes, qui s'inscrivent dans une démarche qui résonne avec l'intérêt collectif, et considère qu'il est du devoir des pouvoirs publics de lever les freins à son développement.

3. Cinq enjeux majeurs à traiter

Les premières réformes ont remis la France à niveau, en mettant fin à des exceptions dommageables pour la compétitivité de ses entreprises ; il convient désormais de chercher les moyens d'encourager l'audace et de prendre de l'avance.

Les premiers débats (PLF, ordonnances travail) ont montré que les vieux réflexes politiques avaient la vie longue : si les critiques sont légitimes, les procès d'intention ne le sont pas. Il appartient donc à CroissancePlus de rendre le changement acceptable, au travers d'un certain nombre de propositions :

Favoriser l'emploi : formation et apprentissage

La réforme de la formation professionnelle est un enjeu majeur. Les limites et faiblesses de la situation actuelle sont bien connues : en dépit de montants conséquents (estimés à 32 milliards d'euros), la formation professionnelle ne bénéficie pas à ceux qui en ont le plus besoin et se concentre notamment sur les cadres et les salariés des grandes entreprises.

Elle ne joue donc pas son rôle en matière de retour à l'emploi (Le taux d'accès des chômeurs à la formation est de 30% inférieur à celui des actifs occupés, et parmi ceux-ci les salariés des entreprises de plus de 500 salariés sont plus de 50% à en bénéficier alors qu'ils ne sont que 15% dans celles de moins de 20).

Nous proposons quatre axes de réforme pour que la formation soit prioritairement aiguillée vers l'emploi :

1. Simplifier drastiquement l'organisation de la formation professionnelle :

a) Limiter le nombre de structures intermédiaires entre le demandeur, l'entreprise et le centre de formation.

b) Simplifier et clarifier les modalités d'homologation d'une formation, en prenant en compte prioritairement le critère d'utilité pour le bénéficiaire, qu'il soit actif occupé ou demandeur d'emploi.

c) Rendre la formation professionnelle partiellement « transbranche », car les besoins des entreprises vont au-delà de leur branche de rattachement.

2. Clarifier le financement de la formation professionnelle pour une meilleur efficacité.

a) Le collecteur des fonds doit clarifier la répartition des sommes collectées, leur utilisation et les frais de gestion afférents.

b) L'entreprise et le salarié doivent avoir un crédit de formation comptabilisé en euros et non en heures.

c) L'entreprise doit pouvoir consulter facilement et instantanément le budget formation dont elle dispose.

3. Supprimer le délai d'accès à la formation pour les demandeurs d'emplois

Actuellement le délai entre l'inscription à Pôle emploi et l'accès à la formation est en moyenne de 7 mois.

4. Généraliser une offre de formation en ligne qualifiante et diplômante

a) Lever les verrous actuels qui entravent son développement. Des formations en ligne sont déjà disponibles pour les chômeurs mais cette piste mériterait d'être amplifiée pour celles qui permettent l'obtention de certifications et/ou de diplômes afin de faciliter la réorientation des chômeurs et salariés qui le souhaitent. Aujourd'hui, la formation professionnelle est majoritairement présentielle. Il serait envisageable de généraliser des formules mixtes, qui allient un coaching présentiel et un apprentissage en e-learning.

b) Toute formation qui permet de passer un examen national devrait être pris en charge, tant que le taux de réussite est supérieur à 75%.

c) Les formations par l'intermédiaire de plateformes numériques doivent être éligibles au financement, sans pour autant imposer la mise en place de classes virtuelles qui ne sont qu'une survivance inefficace d'un modèle de formation présentielle.

d) L'entreprise ne doit plus être sanctionnée si un salarié se forme via une plateforme en dehors de ses heures de travail. De même, l'apprentissage est aujourd'hui un système rigide et coûteux, au regard des contraintes qu'il représente pour les entreprises. Il serait donc souhaitable de réaliser cinq modifications majeures :

1. Créer un SAS pré-apprentissage pour les potentiels apprentis décrocheurs ou ne maîtrisant pas les bases scolaires nécessaires (lire – écrire – compter). Ce dispositif est essentiel pour les apprentis, afin que leur orientation ne se fasse pas au détriment de l'acquisition des savoirs fondamentaux.

2. Adapter l'apprentissage et la professionnalisation au monde de l'entreprise.

Lycées professionnels :

► Les entreprises doivent être **consultées pour l'élaboration des programmes et des modalités d'organisation** du cursus des lycées professionnels, pour qu'ils correspondent davantage aux besoins du monde de l'entreprise

Contrats d'apprentissage :

► **Adapter la rémunération** des apprentis en fonction du diplôme, du métier qui sera exercé et du temps effectif de présence dans l'entreprise (rémunération horaire et pas pourcentage du SMIC mensuel).

► **Assouplir le rythme et la durée de l'alternance**, afin de prendre davantage en compte les besoins de l'entreprise. La durée du contrat est en principe de 2 ans et peut varier de 1 à 3 ans en fonction des contraintes de la formation. L'entreprise devrait aussi pouvoir intervenir sur la durée et le rythme.

► En cas d'inadéquation entre l'entreprise et l'apprenti, donner une seconde chance à l'alternant en lui permettant de trouver une nouvelle entreprise d'accueil, sans remettre en cause sa formation théorique.

3. Améliorer la performance du financement de l'apprentissage : s'assurer que l'ensemble des sommes collectées auprès des entreprises soient exclusivement orientées vers le financement de l'apprentissage.

4. Veiller à ce qu'une place soit accordée à l'approche transbranche dans la future organisation de l'apprentissage.

De nombreux métiers sortent aujourd'hui du périmètre des branches professionnelles.

En ce sens, la Région peut avoir un rôle essentiel, assortie d'une obligation de résultat : prendre en compte les besoins des entreprises de son territoire, au-delà même de la logique de branche.

5. Créditer le CPF des apprentis ayant un niveau inférieur ou égal au bac de 2 ans de droit à la formation. Cette mesure permet à l'apprenti d'avoir la certitude qu'il pourra reprendre ses études, même s'il commence à travailler immédiatement après son contrat d'alternance ou s'il est au chômage. Ces droits seront mobilisables pendant 10 ans.

Trouver un bon équilibre dans le partage de la valeur

Nos propositions tiennent autant à la définition de règles limitant les abus qu'à l'encouragement de l'actionnariat salarié, de l'intéressement et de la participation. Ce principe, inscrit dans les valeurs de CroissancePlus, relève d'une double exigence : une exigence d'équité dans la rémunération de tous ceux qui participent à la création de valeur ; une exigence d'efficacité, car un meilleur partage de la valeur ajoutée contribue à l'implication et à la motivation des salariés.

Nos principales propositions :

1. Donner le pouvoir aux Assemblées Générales de définir la rémunération des dirigeants.

2. Permettre aux petites entreprises de mettre en place un accord de participation :

- ▶ Permettre à la PME de plafonner les montants alloués à la Réserve Spéciale de Participation à une part du résultat, par exemple 33%.
- ▶ Rendre l'accord de participation applicable à l'ensemble des collaborateurs, à partir du moment où ils ont validé leur période d'essai.
- ▶ Proposer une nouvelle formule légale de calcul de la participation qui prenne davantage en compte les nouvelles réalités économiques.

3. Passer le forfait social à 10% pour l'ensemble des dispositifs de participation et d'intéressement.

4. Flécher 10% de l'épargne bloquée dans les PEE / PERCO vers les PME.

Favoriser la croissance de l'entreprise en phase de transmission

Pour développer une entreprise, il est essentiel d'être en capacité d'assurer à la fois la stabilité et la fluidité de son capital, selon la phase de sa croissance. Le régime dit «Pacte Dutreil» conforte l'actionnariat familial de nombreuses entreprises en allégeant le coût de la transmission et en évitant qu'une transmission ne conduise au démembrement du fait des coûts de succession. En contrepartie, il oblige les actionnaires ou les associés concernés à souscrire des engagements de conservation.

Mais, comme souvent, les règles sont trop rigides et produisent des effets pervers : de nombreux actionnaires ou associés refusent de céder leurs parts afin de ne pas rompre les engagements de conservation en cours, empêchant de ce fait de potentielles opérations de fusion ou de consolidation d'entreprises, et par là même toute dynamique de croissance.

Le pacte Dutreil avait donné un temps d'avance à la France : il doit être réformé pour retrouver cette modernité. Pour le rendre plus dynamique et lui permettre de favoriser le changement d'échelle de nos entreprises, CroissancePlus propose plusieurs mesures :

1. Aligner les intérêts patrimoniaux de l'entrepreneur avec l'intérêt économique de l'entreprise

- ▶ Aligner les seuils minimums de détention du capital à 20%, sans faire de distinction entre les entreprises cotées et non cotées, afin que les apports en capital ne remettent pas en cause le Pacte.
- ▶ En cas de revente de parts détenues en direct par l'un des bénéficiaires avant la fin du délai de conservation, faire bénéficier le produit de cette revente de l'exonération partielle des droits de mutation si ce produit est réinvesti dans une PME ou ETI française dans un autre pacte.
- ▶ En cas de fusion entre deux entreprises liées chacune par un Pacte, donner la possibilité de créer un nouveau Pacte pour la nouvelle entité qui reprenne les caractéristiques et l'historique des deux pactes d'origine.

2. Permettre la respiration du capital à l'intérieur du pacte

- ▶ Limiter la condition de « participations inchangées » à la participation initiale détenue par le ou les bénéficiaires du Pacte Dutreil.

Quand des sociétés intermédiaires s'interposent entre la personne physique bénéficiaire et la société qui fait l'objet du Pacte, il est nécessaire de ne regarder que la participation que détient la personne physique dans la société concernée et pas les mouvements de capitaux dans les sociétés intermédiaires.

▶ Permettre les échanges de titres entre actionnaires pendant les périodes d'engagement à l'intérieur du Pacte.

3. Réformer la définition de la holding animatrice :

▶ Autoriser le contrôle partagé de l'entreprise comme critère suffisant pour caractériser une holding animatrice.

▶ A défaut, rendre la holding transparente pour rendre les actifs à transmettre éligibles au Pacte, même si la holding porte d'autres actifs non éligibles.

4. Intégrer le management dans le projet de transmission d'entreprise :

▶ Définir / autoriser qu'une portion du capital qui soit attribuable à des tiers dans le cadre du Pacte, en fonction des besoins de management de la société.

▶ Donner aux bénéficiaires du Pacte la possibilité de transférer la condition d'exercice ainsi qu'une portion du capital détenu à un tiers qui rejoindrait le Pacte.

Faire l'Europe numérique pour préserver notre souveraineté

Si CroissancePlus considère qu'un excès de réglementation, qui provoque complexité ou rigidité, doit être évité, nous reconnaissons la pleine et entière mission de régulation des pouvoirs publics.

En matière d'économie numérique, l'Europe est en danger. Elle doit se mobiliser pour protéger ses actifs, rester dans la course à la maîtrise des données, conserver son autonomie.

Les pouvoirs publics se sont récemment inquiétés (rapport du Sénat) que l'Europe ne devienne une colonie numérique de l'Amérique et de l'Asie. Il est bien évidemment indispensable de l'éviter !

Dans l'économie numérique, des monopoles se sont constitués à une vitesse incroyable, et les effets sont délétères.

Les pouvoirs publics doivent prendre des mesures pour gérer la transition numérique : il faut une régulation intelligente et pragmatique qui permette aux acteurs économiques de réussir leur transition et leur développement.

CroissancePlus souhaite des mesures de protection raisonnée, qui donnent à l'Europe et à ses entreprises les moyens pour lutter dans un environnement concurrentiel déséquilibré et apporter aux citoyens les protections et garanties qu'exige la démocratie.

La France doit peser de tout son poids pour que l'Europe prenne ses responsabilités.

Principales propositions :

1. Mettre en place le marché unique du numérique.

2. Mettre en place une centrale de stockage de données dont les serveurs sont installés sur le territoire national soumise aux lois et réglementations françaises.

3. Mettre en place un encadrement juridique européen sur l'usage des données dans leur ensemble, y compris les données personnelles.

4. Garder notre souveraineté sur les datas produites en Europe.

L'Union européenne doit pouvoir les mettre à la disposition de ses start-up et éviter l'appropriation par d'autres d'une valeur créée sur notre sol, tant pour des raisons économiques que de sécurité.

5. Obliger les GAFAs à localiser physiquement et fiscalement en Europe les serveurs permettant de stocker les données des internautes français et européens.

6. Mettre fin aux systèmes d'exploitation propriétaires des appli-store ayant droit de vie ou de mort sur les applis qu'elles référencent.

7. Rendre la concurrence obligatoire en imposant que les smartphones vendus en Europe intègrent un choix de plusieurs moteurs de recherche, dont un européen.

Renouveler les outils du financement des entreprises

Les entreprises innovent et prennent des risques et les questions de financement sont donc décisives.

Aujourd'hui, la plupart des besoins en dette ou en capitaux trouvent une solution grâce aux outils traditionnels.

Même s'il est acceptable de prendre en compte la contrainte prudentielle qui pèse sur les établissements bancaires et autres organismes de financement, nous devons répondre à l'ensemble des besoins de financement des PME.

L'absence de dispositif d'incitation à l'investissement direct dans les entreprises maintient l'épargne des Français dans des produits majoritairement orientés vers la dette publique.

CroissancePlus propose l'émergence d'offres alternatives de financement :

1. Le Crédit interentreprises, permis par la loi Croissance et Activité de 2015 doit être libéré, notamment grâce à **la suppression de la condition de lien économique qui doit relier le prêteur à l'emprunteur**. Avec plus de 35 milliards d'euros de trésorerie, les grandes entreprises françaises détiennent des liquidités qui pourraient alimenter la croissance des plus petites entreprises.

2. L'investissement en direct dans les entreprises doit être facilité afin d'alimenter les fonds propres des entreprises, mais également afin de changer la culture financière des épargnants.

Pour cela, CroissancePlus propose de créer **un outil simple, unique et déclaratif qui viendrait remplacer à la fois l'IR-PME et le PEA PME**. Calqué sur le modèle de l'Entrepreneur Investment Scheme britannique, cet outil permettrait à chaque Français de s'intéresser à son écosystème et d'investir en direct dans des entreprises, PME et ETI, dans la limite annuelle de 500 000€ par personne et de 1.000.000€ par couple. Ces investissements donneraient alors droit à une réduction d'impôt sur le revenu inférieure ou égale à 30% du montant investi.

CroissancePlus souhaite l'émergence de places de marchés numériques, créant un écosystème 100% digital permettant la rencontre de l'offre et de la demande et l'exécution sécurisée des transactions.

Pour accompagner le déploiement de ces nouveaux outils, CroissancePlus propose que la réglementation financière évolue afin de permettre aux acteurs Fintech de se développer agilement, sous le contrôle des régulateurs, sur le modèle britannique de la « sandbox ».

L'Autorité des Marchés Financiers a aujourd'hui pour mission principale la protection de l'épargne ; nous proposons donc de lui confier une mission complémentaire, permettant d'apprécier l'efficacité des solutions d'épargne : le financement de l'économie réelle.

Conclusion

Les combats de CroissancePlus ont pour seul objectif d'améliorer la compétitivité de la France et de ses entreprises. Il reste beaucoup de réformes à mener pour prendre de l'avance dans un environnement de plus en plus compétitif.

Le quotidien des entrepreneurs est celui du réel. Ils ne se payent pas de mots, ils travaillent pour développer un projet. C'est pourquoi notre vision est pragmatique et réaliste. Elle est aussi équilibrée. L'équilibre n'est ni de l'eau tiède ni un consensus mou. L'équilibre est la triple condition de la richesse du débat, de l'acceptabilité du changement et de la réconciliation de notre pays autour de l'idée de croissance.

CroissancePlus : premier réseau français des entrepreneurs de croissance.

Créateurs et dirigeants de leur entreprise, les entrepreneurs de CroissancePlus partagent leurs expériences et leur pragmatisme afin d'éclairer la décision publique.

Force de propositions, les entrepreneurs agissent pour une réforme de l'environnement économique, social et juridique de l'entreprise.

Reconnue des pouvoirs publics et des leaders d'opinion, CroissancePlus oeuvre depuis 1997 à la relance de la croissance, et des créations d'emplois.

Lieu d'échanges et de rencontres propice au développement des synergies entrepreneuriales et au partage d'expériences, CroissancePlus constitue un réseau performant d'entrepreneurs qui a vocation à développer l'esprit d'entreprise.

CroissancePlus accompagne ses adhérents, les **entrepreneurs**, dans leurs différentes phases de développement tant en France qu'à l'international, et les aide à inscrire leur projet dans la durée pour en faire des entreprises de référence et de taille significative dans leur secteur.

croissanceplus
GRANDIR ENSEMBLE

www.croissanceplus.com

Twitter : **@CroissancePlus**

Email : **contact@croissanceplus.com**

Tél : **01.56.88.56.20**



Ce document a été imprimé par Carré Collé, entreprise adaptée et certifiée.
Il est éco-conçu, et imprimé sur du papier certifié PEFC,
100 % recyclé, avec des encres végétales.



Ne pas jeter sur la voie publique